



TASPAAT

Gros plan

Avril 2003

Volume 14, n° 1

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et
de l'assurance contre les accidents du travail

MESSAGE DE LA DIRECTRICE DU TRIBUNAL

Marsha Faubert

Activités du Tribunal

L'année 2002 a marqué la fin du projet de réduction d'inventaire du Tribunal et le commencement de ce que nous espérons être une période de relative stabilité en ce qui concerne les activités du Tribunal. Le Tribunal a réussi à atteindre ses objectifs de réduction de son inventaire des cas tels que définis dans son plan

d'action, au 31 mars 2002 et depuis, le nombre d'appels actifs est resté relativement constant grâce aux efforts que le Tribunal a fournis pour maintenir un équilibre entre les règlements de cas et les nouveaux appels. Au 31 décembre 2002, l'inventaire de cas actifs du Tribunal comptait 3 988 appels.

Le Tribunal s'attend à ce que le nombre d'audiences qui se tiendront et de décisions qui seront rendues en 2003 soit comparable aux niveaux atteints en 2002. En 2002, le Tribunal a rendu 2 370 décisions définitives, dépassant ainsi le nombre de décisions rendues au cours de chacune des années avant 2000, date à laquelle le Tribunal a commencé à mettre pleinement en oeuvre son projet de réduction d'inventaire. Par ailleurs, nous avons démarré un certain nombre de projets visant à identifier les cas inactifs pour lesquels

les parties ne souhaitent plus poursuivre leur recours devant le Tribunal. Grâce à ces projets, le Tribunal a pu réduire considérablement le nombre de ses cas inactifs, soit en fermant les appels abandonnés, soit en réactivant les appels afin qu'ils soient entendus. Ces projets se poursuivront à un rythme moins soutenu tout au long de 2003.

Au cours de la période de réduction de son inventaire, le Tribunal a introduit une nouvelle procédure d'avis d'appel visant à assurer une prise de décision rapide des appels prêts à être entendus en audience. Depuis lors, nous avons grandement amélioré le délai de traitement des appels et le délai dans lequel les décisions sont rendues après l'audience. En 2002, le Tribunal a pu offrir aux parties une date d'audience dans les quatre mois suivant la date à laquelle l'appelant a

suite à la page 4

Lancement du programme sur les accidents du travail à l'Institut de l'ABO 2003

Le premier programme sur les accidents du travail présenté à l'Institut annuel de formation juridique permanente de l'Association du Barreau de l'Ontario a été un véritable succès, grâce en grande partie à la participation clé de plusieurs intervenants du Tribunal. L'Institut est la plus importante manifestation

en matière d'éducation permanente qu'organise l'Association du Barreau durant l'année, attirant plus de 1 000 participants qui se déplacent de toute la province pour assister à cet événement au Palais des congrès de Toronto. Bien que l'Institut existe depuis de nombreuses années, c'est la première fois cette année qu'un programme

suite à la page 2

ACTIVITÉS DU PERSONNEL CADRE

En plus de participer aux séances d'information publique du Tribunal, des cadres et des membres du Tribunal nommés par décret offrent aussi leur expertise en agissant à titre d'organiseurs ou de conférenciers dans le cadre d'événements éducationnels.

Martha Keil, vice-présidente greffière, a présenté un atelier sur la rédaction de décisions à la séance de formation des arbitres de la Société

suite à la page 3

Lancement du programme

suite de la page 1

portant sur les accidents du travail est offert. Le programme « Essentials of Workers' Compensation Law, Practice, and Process » (l'ABC du droit, des pratiques et des procédés en matière d'accidents du travail), destiné aussi bien aux décideurs expérimentés qu'aux nouveaux représentants, a couvert un large éventail de sujets, incluant les points fondamentaux de l'indemnisation, la représentation efficace, tant du point de vue du représentant des travailleurs que de celui du représentant du patronat, les dernières nouvelles à la Commission et au Tribunal et les recours alternatifs.

Carole Prest, conseillère juridique du président au Tribunal, a ouvert le programme en décrivant comment déterminer le régime qui s'applique parmi les trois régimes d'indemnisation et a expliqué les principales différences entre ces trois régimes ainsi que les changements importants dans la jurisprudence relative à la perte de gains. Dan Revington, avocat général au Tribunal, et John Slinger, directeur des appels à la CSPAAT, ont ensuite parlé des activités marquantes qui ont eu lieu à la Commission et au Tribunal. M. Revington a aussi fait le sommaire des demandes de révision judiciaire de décisions du Tribunal qui ont été particulièrement intéressantes. M. Slinger a parlé des tendances des appels à la CSPAAT et fourni une mise à jour des initiatives concernant les politiques. L'auditoire a été particulièrement intéressé par son rapport concernant le recrutement d'un commissaire sur les pratiques non discriminatoires à la Commission. Gary Newhouse et Stephen C. Roberts, de Roberts Goldstein Debiase, ont parlé des obligations clés que doivent remplir le travailleur et l'employeur après qu'un accident du travail s'est produit, de l'ABC de la préparation des cas et de la défense efficace à la Commission et au Tribunal. Eleanor Smith, vice-présidente au Tribunal et ancienne avocate générale, et Rob Boswell ont abordé les cas où le droit d'intenter une action existe, quand et comment présenter une requête relative au droit d'intenter une action lorsque le travailleur ou le survivant a le choix, la différence entre une procédure d'audition concernant le droit d'intenter une action et d'autres auditions et ce que le Tribunal attend des représentants dans un cas impliquant le droit d'intenter une action.

Le programme était également co-présidé par Ann Somerville, du Bureau des conseillers juridiques du Tribunal, et Robert Boswell, de la firme Hicks Morley Stewart Storie LLP.

SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUE DU TASPAAAT 2003

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail est heureux d'annoncer la poursuite de son programme de séances d'information publique visant à aider la clientèle à mieux comprendre les procédures et les services offerts et à leur en faciliter l'accès.

Pour présenter une mise à jour sur les différents services et les changements apportés à certaines procédures et pour inviter nos clients à nous faire part de leurs observations, le Tribunal organise des séances d'information périodiques dans des centres à travers l'Ontario où il tient des audiences. Chaque séance comprend une présentation sur les procédures actuelles et les services au sein du Tribunal et offre la possibilité de discuter avec des membres du Tribunal de la préparation et de la présentation de cas à l'audience ainsi que d'autres questions.

Les séances d'information publique sont ouvertes à toute personne ou partie intéressée à mieux connaître le système d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail en Ontario. Les séances sont gratuites et aucune inscription préalable n'est requise.

LES PROCHAINES SÉANCES SE TIENDRONT À :

Ottawa

le mercredi 9 avril 2003 de 9 h 00 à 11 h 00
Hôtel Sheraton Ottawa
150, rue Albert
Ottawa, Ontario K1P 5G2
(613) 238-1500

Windsor

le mercredi 7 mai 2003 de 9 h 00 à 11 h 00
Hôtel Windsor Hilton
277, promenade Riverside Ouest
Windsor, Ontario P0P 0P0
(519) 973-5555

Kitchener

le mercredi 4 juin 2003 de 9 h 00 à 11 h 00
Hôtel Holiday Inn Kitchener
30, chemin Fairway Sud
Kitchener, Ontario N2A 2N2
(519) 893-1211

Sudbury

le mardi 17 juin 2003 de 9 h 00 à 11 h 00
(l'endroit va être annoncé sous peu)

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Vincent au : (416) 314-3733 ou composez sans frais le 1-888-618-8846, poste 4-3733.

PROGRAMME DE SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUE DU TASPAAT

Depuis 1999, le Tribunal offre un programme de séances d'information publique visant à aider la clientèle du Tribunal à mieux comprendre les procédures et les services offerts et à leur en faciliter l'accès. Une équipe d'information publique du Tribunal se rend à peu près une fois par an dans chacun des centres où le Tribunal conduit ses audiences afin d'animer des réunions où les parties intéressées sont invitées à découvrir les récents changements et les nouvelles initiatives mises en place au Tribunal et à communiquer leurs précieuses observations sur le fonctionnement et les services offerts par le Tribunal.

Ces séances d'information publique sont particulièrement utiles au Tribunal car elles lui fournissent une opportunité de rencontrer la clientèle sur une base informelle dans toutes les régions de la province, de recueillir ses commentaires, d'établir des contacts et d'aider à créer une sensibilisation et une meilleure compréhension des sujets en évolution.

En 2002-2003, la directrice du Tribunal **Marsha Faubert**; les vice-présidents **John Moore** et **Sean Ryan**; les vice-présidentes **Martha Keil**, **Linda Gehrke** et **Sara Sutherland**; les membres représentant les employeurs **Brian Wheeler**, **Pauline Barbeau** et **Jim Robb**; les membres représentant les travailleurs **Jim Crocker** et **Dave Timms**, la greffière adjointe **Debra Dileo**; l'avocate aux projets spéciaux **Susan Adams**; la bibliothécaire **Felicity Fowke** et le chef du service des Ressources **David Beattie** ont tous joué des rôles actifs dans ce programme.

Le programme actuel fait le point sur l'organisation structurelle et les services du Tribunal, la procédure d'avis d'appel, les étapes préparatoires et consécutives à l'audience ainsi que le processus de certification à l'audience, les services électroniques et il offre l'opportunité de discuter avec des membres d'un comité du Tribunal sur la préparation et la présentation de cas à l'audience. Les participants aux dernières séances ont fourni au Tribunal des commentaires très utiles qui continuent d'être utilisés pour le développement des procédures et des services au sein du Tribunal.

Les séances d'information publique sont gratuites et sont ouvertes à toute personne ou partie intéressée à mieux connaître le système d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail en Ontario. Pour de plus amples informations sur le programme de séances d'information publique du Tribunal, veuillez visiter notre site Web à : www.wsiat.on.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec le Service des ressources du Tribunal au : (416) 314-3733 ou composer sans frais le : 1-888 618-8846, poste 4-3733.

Activités du personnel cadre suite de la page 1

ontarienne des arbitres et des régisseurs qui s'est tenue en janvier 2003. Également en janvier, **Linda Gehrke**, vice-présidente, a offert une session de formation aux coroners d'enquête sur la rédaction de décisions à l'invitation du D^r B. Porter, coroner en chef adjoint pour l'Ontario.

Ann Somerville, présidente de la Section des accidents du travail de l'ABO pour 2002-2003, a organisé un dîner-rencontre en février afin de discuter des exploitants indépendants. Mme Somerville a par ailleurs co-présidé la première année de participation de la Section des accidents du travail à l'Institut de l'ABO.

John Bartolomeo, avocat du Tribunal ayant auparavant été avocat stagiaire au Tribunal, a participé à une Journée d'intérêt public organisée par les facultés de droit de l'Université de Toronto et de l'Université York afin d'offrir des renseignements aux étudiants de dernière année intéressés à effectuer des stages de droit dans le secteur public.

Cette année, **Dan Revington**, avocat général, et **Carole Prest**, conseillère juridique du président, font tous deux partie du comité exécutif de la section de droit

administratif de l'ABO. M. Revington est aussi membre du comité spécial du Barreau du Haut-Canada sur le droit en matière de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail.

En février, M. Revington a organisé une journée de formation sur la tarification par incidence à l'intention des cadres et des membres du Tribunal nommés par décret. Des cadres de la CSPAAAT ont présenté une journée complète de formation sur la terminologie et la lecture des relevés de coûts relatifs à la tarification par incidence et ont également passé en revue le calcul des coûts dans le cadre de la NMETI.

Le **Groupe de consultation** du Tribunal, composé de représentants de regroupements de travailleurs blessés et d'employeurs, s'est réuni en février 2003. Les personnes suivantes ont représenté le Tribunal à cette réunion : **Ian Strachan**, président du Tribunal; **Marsha Faubert**, directrice du Tribunal; **Dan Revington**, avocat général; **Jim Crocker**, membre représentant les travailleurs; **Brian Wheeler**, membre représentant les employeurs; **Susan Adams**, avocate; et **Linda Walinga**, coordinatrice de groupe.

Message de la directrice du Tribunal suite de la page 1

confirmé qu'il était prêt à procéder en audition. Dans certains cas, les parties ou leurs représentants n'ont pu accepter les dates d'audience proposées dans des délais rapides à cause d'autres engagements et dans ces cas, malheureusement, nous avons dû annuler ou réduire certains déplacements qui avaient été prévus pour des audiences en région. Après la tenue de l'audience, le temps moyen que met le Tribunal pour rendre une décision après la fin de la procédure d'appel a été de 39 jours en 2002, en baisse par rapport au temps moyen de 55 jours obtenu en 1997. Pour certains cas complexes, l'analyse des motifs demande un travail de préparation plus important et résulte en un grand nombre de décisions pour lesquelles le délai de publication requiert plus de 120 jours. L'un de nos objectifs pour 2003 est d'améliorer le cycle des travaux préparatoires à l'audience dans les cas complexes afin d'éviter les retards dans le processus décisionnel.

Dans le cadre de la procédure d'appel ADA, les appelants qui ont besoin de plus de temps pour préparer leur appel ont jusqu'à deux ans après avoir envoyé leur avis d'appel au Tribunal pour informer ce dernier qu'ils sont prêts à procéder en audience. Nous avons remarqué que les parties ne confirment pas leur

aptitude à procéder aussi rapidement que nous l'avions anticipé. De ce fait, nous estimons qu'un certain nombre d'appels déposés conformément à la procédure d'appel ADA ne se rendront pas jusqu'à l'étape de l'audience une fois que les parties auront eu l'occasion d'évaluer leur cas ou une fois que d'autres questions auront été réglées au niveau de la Commission. Le Tribunal met actuellement en place une procédure pour étudier les appels à l'expiration du délai de deux ans afin de déterminer quels appels devront être entendus en audience et quels appels ont été abandonnés.

Les commentaires formulés par les représentants qui ont participé aux séances d'information du Tribunal ont été extrêmement positifs. Pour les parties et leurs représentants, ces séances représentent une importante source d'information sur les procédés et les ressources du Tribunal et fournissent aussi un forum permettant de recueillir la rétroaction des parties intéressées sur la performance du Tribunal. Les parties nous ont fait savoir qu'elles appréciaient cette occasion de discuter avec des cadres supérieurs et des membres du Tribunal nommés par décret sur des questions relatives à nos procédures. Ils nous ont aussi rappelé qu'il était important que les décisions des appels

soumis au Tribunal soient rendues rapidement par des décideurs compétents avec la même haute qualité de prise de décision que celle associée au Tribunal depuis sa création.

Les attentes des parties concernées à l'égard du Tribunal sont élevées et une bonne partie de l'attention, lors de ces séances d'information publique, a porté sur la performance de nos décideurs qui représentent le Tribunal aux yeux du public. Cependant, nous n'aurions pu répondre aux attentes des parties sans notre personnel de soutien qui prépare les appels en vue de l'audience, résout les problèmes au stade préalable à l'audience, fournit les renseignements pertinents aux parties, inscrit les appels au calendrier des audiences, maintient des services de renseignement de haut niveau à la bibliothèque et sur le site Web du Tribunal et fournit un soutien technologique, administratif et juridique essentiel pour nos décideurs. Ces membres de notre personnel montrent leur engagement vis-à-vis des objectifs du Tribunal et les parties participant à un appel tout autant que les décideurs du Tribunal bénéficient de leur travail acharné. Leur contribution, qui n'est pas souvent reconnue, est toujours appréciée.

Nouvelles fonctions disponibles sur le site Web du TASPAAAT (www.wsiat.on.ca)

Recherche dans les sommaires des décisions

L'accès à la fonction de recherche dans les sommaires des décisions a été rendue plus conviviale grâce à l'addition du bouton « Recherche dans les décisions du TASPAAAT » sur la page d'accueil du site Web du Tribunal. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur se rend directement à la page de recherche dans les sommaires des décisions.

Documents de référence

Les documents de référence suivants ont été ajoutés sur notre site Web :

- Rapport annuel 2001
- Rapport trimestriel du TASPAAAT : Production et activités pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2002

Formulaires

Le formulaire d'autorisation de représentation du TASPAAAT est maintenant disponible sur notre site Web.

Accessibilité en vertu de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

Vers la fin de 2002, le site Web du TASPAAAT a été modifié et amélioré pour être en conformité avec les dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* qui requiert que « le gouvernement de l'Ontario fournisse ses sites Internet sur un format accessible aux personnes handicapées, sauf lorsque cela n'est pas techniquement possible. »

Pour toute question ou commentaire concernant notre site Web, veuillez communiquer par courriel avec le webmestre du Tribunal à : webmaster@wst.gov.on.ca.

NOUVELLES DU BLM

Documents de travail médicaux

Le Tribunal finance la publication de documents de travail médicaux visant à fournir des renseignements généraux sur une variété de questions médicales qui se retrouvent fréquemment dans les cas entendus en appel. Chaque document de travail médical est rédigé par un expert reconnu dans le domaine choisi par le Tribunal. À la demande de ce dernier, l'expert fournit une vue d'ensemble équilibrée sur les connaissances disponibles à ce jour pour une question médicale donnée.

Ces documents de travail médicaux sont accessibles au public sur le site Web du TASPAAAT ainsi qu'à la bibliothèque du Tribunal.

Les documents de travail suivants sont maintenant disponibles :

1. Lombalgie
2. Cervicalgie et symptômes apparentés : discopathie cervicale
3. Le syndrome de stress post-traumatique
4. Lésion à l'épaule et invalidité
5. Syndrome du canal carpien (remarque : ce document de travail contient maintenant des illustrations).

Rapports médicaux génériques

À l'occasion, les assesseurs médicaux peuvent transmettre au Tribunal des rapports médicaux reliés à des cas particuliers contenant des informations générales sur un sujet médical spécifique. Dans de tels cas, les rapports sont rendus anonymes et sont ensuite transmis à la Bibliothèque.

Les rapports médicaux génériques suivants sont maintenant disponibles à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario :

TITRE	AUTEUR	DATE	CLASSIFICATION
-------	--------	------	----------------

Pulmonary Embolism, long-term effects Flow-volume loop Effects of obesity on pulmonary function	D ^r Norman Jones	6 janvier 2003	VF 11186
Asbestosis Idiopathic Pulmonary Fibrosis	D ^r Dildar Ahmad	17 décembre 2002	VF 11187
Morton's Neuroma Stress Fracture, Foot	D ^r Edward English	29 janvier 2003	VF 11188
MI, Risk Factors Coronary Artery Disease Chronic Stress	D ^{re} Susan Lenkei-Kerwin	5 mars 2003	VF 11189
Sarcoidosis, Silica (Literature Search)	D ^r Norman Jones	janvier 2003	VF 11190

Tous les documents énumérés ci-dessus sont disponibles à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario (BTTO). Pour commander un rapport médical générique, veuillez indiquer son numéro de classification (commençant par VF). Vous pouvez utiliser les photocopieurs de la Bibliothèque (20 cents la page) ou bien demander à ce que le travail de photocopie soit effectué pour vous (5 \$ par document).

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis le dernier numéro de *Gros Plan* (novembre 2002), **David Gillies** a été nommé membre à temps partiel représentant les travailleurs.

Gros plan sur le TASPAAAT Volume 14, numéro 1

GROS PLAN est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ce bulletin est distribué gratuitement.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution du bulletin du TASPAAAT *Gros Plan* veuillez communiquer avec le Service des Ressources au: (416) 314-3700.

Président du Tribunal : Ian Strachan

Directrice du Tribunal : Marsha Faubert

Coordinateur de publication : David Beattie

Éditrice : Dawn Tam

Collaborateurs : Susan Adams, David Beattie, Maria Erskine, Marsha Faubert, Melinda Reyes, Ellen Schoffer

Version française : Cécile Raffael

Abonnement : Vincent Martins

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University, 2^e étage
Toronto ON M5G 2P2

Téléphone : (416) 314-8800

Télécopieur : (416) 326-5164

Site Web : <http://www.wsiat.on.ca>

ISSN 1480-5731